

PLUI-HD Grand Chambéry, modif n°5

Contribution du Mouvement Citoyen Grand Chambéry - le 14/10/2024

A- Remarques préalables

- 1- Les interrogations du MCGC formulées en 2019 et lors de la modification n° 4 sur les objectifs déraisonnables de croissance démographique du SCOT (+23 500 h sur Grand Chambéry, soit + 15 000 logements d'ici 2030), déclinés en objectifs chiffrés sur chaque commune via l'OAP "Habitat", n'ont pas été questionnées ni réduites.
- 2- La proposition du MCGC émise lors de la modification n° 4 de permettre aux habitant-es et associations de faire aussi des propositions aux élu-es pour la modification n° 5 du PLUI-HD n'a pas été retenue, ce sans aucune justification.
- 3- Suite à la proposition du MCGC émise lors de la modification n° 4, aucune préconisation n'est faite au-delà des obligations légales pour rendre ces copieux documents mieux accessibles au plus grand nombre (cf exposition et réunions préalables faites par Chambéry avant la modification n° 4)
- 4- Le MCGC ne trouve toujours pas de document du bilan écologique précis du PLUI-HD ainsi modifié une 5^{ème} fois, au regard des trajectoires, engagements et objectifs écologiques (locaux-nationaux-européens-internationaux) à atteindre par Grand Chambéry : eau - énergie - ressources naturelles et déchets - rejets et captations CO₂ et autres G.E.S. - alimentation - adaptation au réchauffement climatique - biodiversité...
- 5- Par contre, le MCGC constate avec satisfaction que notre demande d'extension de l'OAP "Nature en Ville" de Chambéry aux autres communes urbaines de Grand Chambéry semble bien avoir été entendue d'une certaine manière, avec la création d'une OAP opportune et détaillée "Continuités écologiques et lutte contre la surchauffe urbaine" (doc 4-2-9).

B- Remarques dans l'ordre chronologique du dossier "Notice explicative"

- p. 10 à 12, modification POA "Déplacements" :

Le MCGC estime positives cette mise à jour du schéma cyclable et son extension sur les Bauges, ainsi que la charte des aménagements cyclables (mais non annexée ?).

En revanche, il serait nécessaire de prévoir pour les Bauges (et massif de l'Épine ?) des bus équipés en rack vélos pour certains retours en montée.

- p. 12 à 18, modification du règlement écrit :

p. 15 : augmentation du % de ratio de stationnement pour les visiteurs en zones U et UCV
Est-ce bien compatible avec l'objectif de réduction de l'usage de la voiture en ville ?

- p. 18 à 19, modifications des OAP thématiques :

p. 18 : positive, la proposition d'un % de logements sous Baux Réels Solidaires dans les objectifs à atteindre de Logements Locatifs Sociaux.

Mais toujours pas d'évocation de l'Habitat Participatif (social ou autre).

p. 19 : positive, l'étude des impacts des Pompes à Chaleur et d'éventuelles recommandations

p. 19 : positives, l'affirmation des trames bleues, vertes, et turquoises sur Grand Chambéry, la création de parcours et espaces de fraîcheur (voir en détail la nouvelle OAP "Continuités écologiques...")

- p. 20 à 134, modifications sectorielles :

p. 20 : pourquoi + 1500 logements / 2018 ?

Et la différence de chiffrage sur les réductions de logements / prévisionnel entre p. 20 (- 973) et p. 22 (- 928) ?

p. 20 : l'extension ZAC 3 à Technolac sur 21,5 ha de bonnes terres agricoles est proposée entérinée par anticipation, avant même le rapport et l'avis avec réserves suite à l'enquête publique, ni la décision du Préfet, ni les délibérations des collectivités concernées de Grand Chambéry !!!

Ce point doit donc être retiré de cette consultation et modification n°5.

Sur le fond, conformément à l'esprit et la règle de la Loi ZAN, il est réaffirmé dans le document l'objectif de protéger les terres agricoles avec même certains reclassements en "agricole" de terres prévues à urbanisation.

Où est la cohérence concernant cette ZAC 3 à Technolac ?

D'ailleurs, reconnaissance de 18,5 ha (40ha "nécessaires" - 21,5 de la ZAC 3) encore disponibles ailleurs pour les activités économiques sur le territoire.

Mais aucun chiffre du potentiel supplémentaire par densification de l'existant ?

p. 22 - Jacob-Bellecombette : projet ZAE "les Sœurs" (50 logements) reporté.

Est-ce là qu'il y avait un projet d'Habitat Participatif ?

p. 57 à 69 - Bassens : projets d'urbanisation démesurés et fortement contestés par une partie de la population et des élu·es de cette commune.

Besoin de retravailler ces projets, d'en revoir le rythme et les objectifs, en concertation avec la population.

p. 70 - OAP Chambéry le Vieux centre : à noter la bonne initiative d'atelier habitant·es pour améliorer le projet.

Démarche de concertation préalable à encourager et généraliser sur les autres OAP.

p. 78 - OAP Vetrotex : augmentation bienvenue des surfaces de commerces et services de proximité (+ 833 m²). Mais au détriment des espaces associatifs ?

p.81 - Zone ZAU Putigny dessous : positif le reclassement en zone agricole

p. 87 - OAP Gare-Boisse (aménagement bâtiment SNCF) : inquiétante formulation "...maintenir dans la mesure du possible l'alignement d'arbres...".

À surveiller.

p. 89 - Lémenc : positive la création d'un chemin piétons aux jardins partagés, suite à demande habitante

p. 125 à 132 - La Ravoire : demande de reclassement des terrain du Roc Noir (5,5 ha de terres historiquement nourricières) en "Agricole" et pas en "économique-artisanal" comme proposé, pour permettre un projet ambitieux d'agro-écologie au sud de Grand Chambéry : production maraichère, transformation (légumerie), vente directe et alimentation de la restauration collective, expérimentation et formation / aux changements climatiques, accueil pédagogique scolaires et tout public,...

Là-aussi, besoin d'une large concertation avec la population du secteur, sans se contenter d'une étude "fermée" avec CGLE et les seuls acteurs économiques en place.

p. 134 - Saint Alban Laysse : inquiétude concernant les zones en agriculture protégée sur la rive gauche du Nant Petchi face aux objectifs de construction de 1000 logements prévus dans le SCOT

p. 167 : compatibilité avec le SCOT difficile à évaluer vu l'absence de rappels des objectifs détaillés et chiffrés, et d'autres documents d'engagement associés (PCAET par ex)